26-11-07- *Administration Générale* – *Cessions*

Cession bande de terrain – Parcelle AE 97 – Modification de la délibération

Monsieur le Maire expose :

Lors de la séance en date du 23 septembre 2026, le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle cadastrée provisoirement AE 97 (b) d'une superficie de 116 m² à Monsieur et Madame CHAPOTIER pour un montant de 460 euros. L'acquéreur n'étant pas Monsieur et Madame CHAPOTIER mais la SCI BAREYO dont Mme CHAPOTIER est gérante, il convient de modifier la délibération comme suit :

La SCI BAREYO, propriétaire la parcelle AE 53, souhaite acheter une bande de terrain de la parcelle communale AE 97.

Ce terrain de 116 m² situé entre le club house du tennis et la parcelle voisine cadastrée AE 53 qui n'a jamais été ouvert au public, ni affecté à l'usage direct du public ou à un service public est devenu inaccessible depuis la parcelle AE 97 suite à l'agrandissement du bâtiment.

D'un point de vue juridique et par définition, la vente n'est pas un achat public et, en ce sens, elle échappe au dispositif applicable à la commande publique. Une collectivité territoriale n'a donc pas l'obligation de soumettre la vente de ses biens mobiliers et immobiliers à publicité et mise en concurrence.

Pour information, selon l'avis des domaines en date du 23 février 2026, la valeur vénale de cette emprise est estimée à 460 euros.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession de la parcelle cadastrée provisoirement AE 97 (b) d'une superficie de 116 m² à la SCI BAREYO pour un montant de 460 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle cadastrée provisoirement AE 97 (b) d'une superficie de 116 m² à la SCI BAREYO pour un montant de 460 euros.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Cette délibération modifie la délibération n° 26-09-03 en date du 24 septembre 2026 et télétransmise en Préfecture le 28 septembre 2026.

Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 5 novembre 2026

Le Maire,
Jean-Michel PAUZE

Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué

République Française - Département de la Loire

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 4 novembre 2026

26-11-07- *Administration Générale* – *Cessions*

Cession bande de terrain – Parcelle AE 97 – Modification de la délibération

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 27 membres présents, à savoir :

Etaient présents :
MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absents et excusés :
MM. SPERANDIO Cédric - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :
M. SPERANDIO à Mme DESCOS
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Etait secrétaire de séance :
M. LAURENDON

Publiée le :